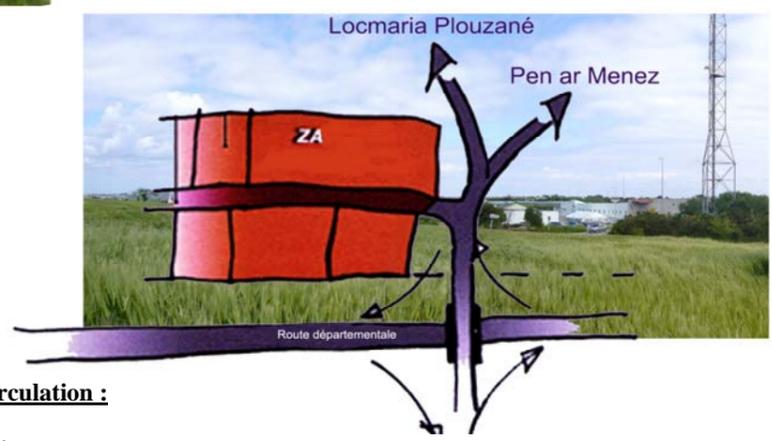




Zone d'activité de Pen ar Menez LOCMARIA PLOUZANE (29)



Les voies de circulation :

- Structuration des voies :
- En s'appuyant sur les lignes fortes du paysage (topographie, haies, zone N...)
 - En se raccordant sur un réseau de voies existantes (Route de Trégana)
 - En hiérarchisant les voies selon l'intensité des flux envisagés (voie de desserte principale desservant une majorité d'entreprises et de desserte secondaire)
 - Création d'une zone facilement accessible (rond point à l'entrée Est)

La voie de desserte principale : Création de deux entrées sorties. L'une à l'Est et l'autre au Nord. L'accès à l'Est permettra de poursuivre l'accès menant actuellement à la zone d'activités de Pen ar Menez. L'autre accès débouchera aussi sur la route de Trégana mais plus au Nord, vers le bourg. Ces deux accès permettront de créer une meilleure desserte.

La voie de desserte secondaire : Relie la voie de desserte principale au Nord et au Sud. Cette voie desservira les enseignes longeant la route de Trégana et celles situées au centre du terrain.

Le sentier piéton : Un chemin piéton relie la voie de desserte principale au chemin d'exploitation au Nord.

Espace Vert :

Talus et végétation existante : Conservation des talus et haies champêtres existants sur l'ensemble du terrain. Quelques incisions permettront le passage des circulations. Bordé de talus surmontés de haies, l'ensemble du secteur possède un caractère naturel. Une partie du terrain, située en zone N servira d'espace tampon entre l'espace naturel et la zone d'activités. Une bande boisée sera créée au Nord et à l'Ouest afin de cloisonner les vues que l'on peut avoir, de l'espace agricole sur cette zone.

Espace verts sur voies : Le long des voies, une bande végétalisée ponctuée d'arbres d'alignements viendra matérialiser visuellement l'espace. Cet aménagement permettra de renforcer les entrées des entreprises. L'entrée ne doit pas être prévue comme une simple voie de circulation, mais peut être conçue comme un parvis pour accentuer l'image de porte, une devanture plus attrayante qui donne une première image de l'entreprise.

Espaces verts en fond de lot : L'accompagnement paysager d'une construction d'entreprise ne passe pas obligatoirement par un aménagement lourd et onéreux. Il suffit de respecter, de poursuivre le paysage environnant et de conserver le végétal existant. La mise en place d'une noue paysagère accompagnée d'un espace paysager au centre de la future zone d'activités (passage piéton en saison sèche) permettra de créer un espace tampon entre les bâtiments. Ce procédé permet également l'évacuation ou l'absorption des eaux de ruissellement tout en assurant une continuité visuelle avec le paysage environnant. Cette solution a l'avantage d'être peu onéreuse (travaux de terrassement) et peut être composée d'une bande enherbée agrémentée d'un alignement d'arbres tiges et de quelques arbustes.

Espaces verts en limite séparative de lots : Mise en place de haies composées de végétaux en port libres agrémentés de quelques arbres pour accompagner visuellement un bâtiment de grand volume. Ces haies serviront de rideau végétal.

Aménagement paysager à l'entrée de la zone. Pour établir une transition douce entre l'espace agricole et champêtre alentour, un aménagement paysager sera créé à l'entrée de la zone d'activités créant une porte de l'opération. Cet aménagement pourra être composé d'éléments minéraux et végétaux (ex : un muret de pierre de pays indiquant quelles enseignes sont présentes sur le site)

